

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 JUIN 2008

PROCES VERBAL

L'an deux mille huit, le Dix Sept Juin à dix neuf heures 10 minutes, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin – THOUROTTE - sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

ETAIENT PRESENTS :

MM. CARVALHO, LETOFFE, BEURDELEY, RAJAONARIVELO, GUILBAU, PRUVOT, Mme GENERMONT, M. PATRON, Mmes ROSANT, DRELA, MM. VAST, MERSEMAN, Mme BOUCHER représentant (M. MACHURA), MM. BONNARD, GUENAFF, LE BIGOT, TASSIN, CHRETIEN, VERSTRAETE, PASTOT, SPINELLI, M. GERARD représentant (M. HARRISSART), M. FLAMANT, M. DUCORQUET représentant (M. SIMEAU), Mme HILD, MM. ALLARD, BEHAEGEL, DENIS, M. AUDOUIN représentant (M. DAMIEN), M. PAUTET, Mme DACQUIN représentant (M. LAMARRE), Mme FRETE représentant (M. ORRIERE), M. COPPIN, Mmes LEBELLE, BALITOUT, Mme DESCENDRES représentant (Mme KONATE), M. CARDON, M. SERVIGNE représentant (Mme VERMERSCH), M. VERVEL représentant (M. IODICE), M. LAVAL représentant (M. PILORGE), Mme GRANDJEAN, MM. CESCHINI, JESPIERRE, Mme BOYENVAL, MM. VENDITTI, SERVAIS, GILLE.

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

M LEFEVRE Stéphane, Directeur Général, Madame ALMY Laurence, Rédacteur.

Le procès-verbal de la séance du 20 Mai 2008 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Communautaire a désigné, en qualité de secrétaire de séance, Madame BOUCHER Marie-Thérèse.

Monsieur CARVALHO demande au Conseil Communautaire la possibilité d'ajouter une question à l'ordre du jour. Ce dernier accepte à l'unanimité.

Madame HILD attire l'attention de Monsieur CARVALHO sur la façon dont les points de l'ordre du jour sont mis au vote. Elle souhaiterait que les questions suivantes soient franchement posées : y a-t-il des absentions ? Y a-t-il des contres ?

Présentation par la Communauté de Communes du Pays de Thelle de son service de transport à la demande (annexe jointe)

Monsieur Pierre DESBIENS, Vice-Président délégué à la voirie et au transport de la Communauté de Communes du Pays de Thelle, accompagné de Mademoiselle Sandrine OLLIER, technicienne chargée du dossier, présente le service du transport à la demande mis en place depuis février 2003.

Le service de transport à la demande dessert les gares de Chambly, Mouy, Saint Sulpice et les bourgs centres de Chambly, Méru, Mouy, Neuilly en Thelle, Noailles et Sainte Geneviève.

Ce système de transport à la demande offre un service de proximité doté d'une grande souplesse d'utilisation. Le Pass Thelle Bus circule sur la seule demande des usagers.

En lien avec la plateforme Oise Mobilité, la centrale d'information du département et de réservation, les opérateurs enregistrent les demandes de transport pour le Pass Thelle Bus et peuvent renseigner sur tous les moyens de déplacements dans l'Oise.

Pour la desserte des gares, un minibus vient chercher l'utilisateur à un point d'arrêt dans la commune de départ et le dépose à la gare. Pour le retour, c'est le même scénario.

Monsieur DESBIENS indique que la Communauté de Communes du Pays de Thelle a passé une convention avec la S.N.C.F. Lorsqu'il y a y du retard dans les horaires d'arrivée des trains, la S.N.C.F. prévient le transporteur de ce retard et ce dernier adapte ses horaires en conséquence.

Madame GENERMONT demande à Monsieur DESBIENS si ce sont toujours des minibus qui sont utilisés.

Monsieur DESBIENS lui répond que cela dépend du nombre de réservation et que c'est le transporteur qui gère.

Monsieur CESCHINI demande si les bus sont équipés pour les personnes à mobilité réduite.

Monsieur DESBIENS répond que des minibus sont équipés de rampes d'accès manuelles. Ces personnes sont prises à leurs domiciles et déposées le plus près possible de l'endroit de destination.

Monsieur SERVAIS voudrait connaître l'incidence de ce service sur le budget.

Monsieur DESBIENS indique que le budget 2007 pour ce service représentait 500 000 € en dépense et 15 000 € en recettes. Une aide financière dégressive sur trois ans a été apportée par le Conseil Régional. Il ajoute que le Syndicat Mixte des Transports de l'Oise apporte également une aide financière.

Monsieur CARVALHO remercie Monsieur DESBIENS et Mademoiselle OLLIER de leurs interventions.

Affaires Administratives et Financières

Désignation des délégués à l'OCIDO (Office de Coopération Intercommunale du Département de l'Oise)

Monsieur le Président expose que la Communauté de Communes des Deux Vallées adhère depuis plusieurs années à l'Office de Coopération Intercommunale du Département de l'Oise (OCIDO). Cet office a pour missions principales d'apporter conseil et assistance juridique, financière et technique aux structures intercommunales et aux communes de l'Oise. Il apporte également son aide à la structuration et aux échanges d'expériences entre les communautés de communes.

Il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant qui siégeront au sein de l'assemblée générale de l'OCIDO.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DESIGNE** ses représentants à l'OCIDO :

Titulaire : M. PRUVOT Jean-René
Suppléant : M. PASTOT Dominique

Adoption du règlement intérieur du Conseil Communautaire

Monsieur le Président expose que les dispositions de l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rendent applicables aux établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants les articles L 2121-8 – L 2121-9 – L 2121-11 – L 2121-12 – L 2121-19 et L 2121-22 relatifs au fonctionnement de la commune.

Selon l'article L 2121-8, «le Conseil Municipal» établi son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Monsieur LE BIGOT souhaiterait qu'une modification soit apportée au 2^{ème} paragraphe de l'article 21 – débats d'orientations budgétaires qui sera ainsi rédigé :

« Pour la préparation de ce débat, il est mis à disposition des membres du Conseil Communautaire, **deux jours au plus tard** avant la séance, les données synthétiques sur la situation financière »

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** le projet de règlement intérieur du Conseil Communautaire en tenant compte des modifications à apporter.

➤ **Véhicule de fonction du Directeur Général**

Monsieur le Président expose que l'article 21 de la loi n° 90 – 1067 du 28 Novembre 1990 relative à la Fonction Publique Territoriale et portant modification de certains articles du Code des Communes, dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics fixent la liste des emplois pour lesquels un logement ou un véhicule de fonction peut être attribué. Le même texte précise qu'un véhicule de fonction peut être attribué pour nécessité absolue de service au Directeur Général d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants.

Les fonctions de Directeur Général de la Communauté de Communes des Deux Vallées nécessitent, par leur nature même, des déplacements fréquents, à l'intérieur comme à l'extérieur du territoire.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'ouvrir la possibilité au Président d'attribuer au Directeur Général, par décision individuelle, un véhicule de fonction.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable pour l'attribution d'un véhicule de fonction au Directeur Général.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** d'ouvrir à l'emploi du directeur général la possibilité pour le président d'attribuer un véhicule de fonction pour nécessité absolue de service.

Interterritoire

➤ **Avenant aux conventions de cofinancement des actions du programme interterritoire 2003 – 2004 – 2005 et 2006**

Monsieur BEURDELEY, Vice-Président délégué aux affaires culturelles, associatives et sportives, expose que le présent avenant a pour but de modifier la participation financière des trois communautés de communes : Communauté de Communes du Pays Noyonnais, Communauté de Communes des Deux Vallées et Communauté de Communes du Pays des Sources pour les actions interterritoires programmées de 2003 à 2006. Il est établi sur la base de bilans financiers finaux et a pour objet d'établir un bilan final des actions interterritoires engagées en 2003 et de préciser les modalités de leur solde.

En conclusion, on note une diminution de crédits de 204 012,90 € pour l'interterritoire entre le prévisionnel et le réalisé entre 2003 et 2006, soit une baisse de 16 446,29 € pour le compte de la Communauté de Communes des Deux Vallées.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à la signature de cet avenant.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant aux conventions de cofinancement 2003 – 2004 – 2005 et 2006 correspondant et tous documents s'y rapportant.

➤ **Composition du Comité de Coordination et de Programmation du GAL Sources & Vallées**

Monsieur BEURDELEY, Vice-Président délégué aux Affaires Culturelles, Associatives et Sportives, expose que, vu l'article 4 de la convention relative à la mise en œuvre d'une dotation globale en application de l'initiative communautaire signée le 23 Février 2003 entre le GAL Sources et Vallées et le CNASEA, précisant que le GAL Sources et Vallées met en place un Comité de Coordination et de Programmation,

Vu les délibérations respectives des Conseils Communautaires de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais, de la Communauté de Communes du Pays des Sources et de la Communauté de Communes des Deux Vallées relatives à la désignation des délégués au Comité de Coordination et de Programmation du GAL Leader+,

Considérant que, suite aux élections municipales de mars 2008, seuls les membres du collège des élus du Comité de Coordination et de Programmation du GAL Sources et Vallées doivent être renouvelés,

Considérant le fait que la Communauté de Communes du Pays du Noyonnais est la structure juridique porteuse du GAL Sources et Vallées, il est proposé au Conseil Communautaire :

- de désigner Monsieur Patrick DEGUISE, Président de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais, en qualité de Président du GAL Sources et Vallées
- d'approuver la composition du Comité de Coordination et de Programmation du GAL Sources et Vallées.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à ces propositions.

Madame BOYENVAL rappelle aux délégués titulaires qui siègent au Comité de Coordination et de Programmation du GAL de Sources et Vallées de ne pas oublier de prévenir les délégués suppléants s'ils ne peuvent assister aux réunions.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DESIGNE** Monsieur Patrick DEGUISE, Président de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais, en qualité de Président du GAL Sources et Vallées et **APPROUVE** la composition du Comité de Coordination et de Programmation du Gal Sources et Vallées.

Développement économique – Aménagement de l'espace

Desserte industrielle de Ribécourt : tracé

Monsieur LETOFFE, Vice-Président délégué au Développement Economique expose qu'il est proposé de valider le futur tracé de la desserte industrielle dans le cadre de la déclaration d'utilité publique.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable au tracé, réalisé dans le cadre de la déclaration d'utilité publique.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** le tracé de la desserte industrielle qui s'étend du rond point de la nationale 1032 aux limites industrielles de l'entreprise Hexion.

➤ **Desserte industrielle de Ribécourt : demande de subvention DDR**

Monsieur LETOFFE, Vice-Président délégué au Développement Economique, expose que, dans le cadre de la construction de la desserte industrielle de RIBECOURT, la Communauté de Communes des Deux Vallées a sollicité l'aide financière du Conseil Régional et du Conseil Général. Elle peut également solliciter la dotation de développement rural. Cette subvention au taux de 25 % s'élèverait à 3 375 000 €.

Le Conseil Communautaire est invité à autoriser Monsieur le Président à solliciter cette aide financière.

Monsieur LETOFFE, qui a participé récemment à une réunion à la Préfecture indique que la subvention serait de l'ordre de 446 000 €. En effet, l'enveloppe globale réservée à la dotation de développement rural est de 1 462 000 €. Il précise également que si la Communauté de Communes du Pays Noyonnais n'avait pas retiré un dossier, le dossier de la Communauté de Communes des Deux Vallées n'aurait pas été pris en compte.

Monsieur CARVALHO indique qu'il faudra représenter ce dossier l'année prochaine pour avoir une subvention complémentaire.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **SOLLICITE** la dotation de développement rural et **CHARGE** Monsieur le Président de produire et signer, à cet effet, tous documents, contrats, conventions et justificatifs.

Affaires culturelles, Associatives et Sportives

➤ **Tarification programmation culturelle 2008-2009**

Monsieur BEURDELEY, Vice-Président délégué aux Affaires Culturelles, Associatives et Sportives, expose que, dans le cadre de la politique culturelle de la Communauté de Communes, il est proposé de retenir sept spectacles pour l'année 2008/ 2009 et il convient d'en fixer les tarifs :

1) *Samedi 13 Septembre 2008 à THOUROTTE*

Humour - "Sellig"

Tarifs * 8 € (tarif plein) * 5 € (- 26 ans)

2) *Jeudi 27 et vendredi 28 Novembre 2008 à THOUROTTE*

Jeune public - "La véritable légende du père Noël"

Tarifs * 5 € / 3 € (-26 ans)

- 3) *Décembre 2008 – lieu à déterminer*
Conteur - "Des signes et des mots"
Tarifs * 5 € (tarif plein) * 3 € (-26 ans)
- 4) *Février 2009 à LONGUEIL ANNEL*
Café - concert "Les petites bourrettes"
Tarifs * 8 € (tarif plein) * 5 € (-26 ans)
- 5) *Vendredi 13 Mars 2009 à THOUROTTE*
Théâtre - "Résister c'est exister"
Tarifs * 5 € / 3 € (-26 ans)
- 6) *Jeudi 2 et Vendredi 3 Avril 2009 - lieux à déterminer*
Très jeune public - "De coussins en câlins" – Hervé DEMON
Tarifs * 3 € (tarif unique)
- 7) *Mardi 26 Mai et Mercredi 27 Mai 2009 – lieux à déterminer*
Jeune public - "le marfand de fables" – Compagnie les Zanimos
Tarifs * 3 € (tarif unique)

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à ces propositions.

Monsieur BEURDELEY précise que la Communauté de Communes des Deux Vallées se mettra en rapport avec les écoles du territoire pour les différents spectacles et que les mairies seraient également averties.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE le projet d'organiser en 2008 et 2009 les sept spectacles ci-dessus.

FIXE les tarifs ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à signer les contrats, les conventions et tous documents s'y rapportant.

AUTORISE Monsieur le Président à engager les dépenses nécessaires.

Tourisme

➤ **Création d'une régie de recettes intitulée « manifestations touristiques évènementielles »**

Monsieur PATRON, Vice-Président délégué au Tourisme, expose que le Musée de la Batellerie et le Service Tourisme organisent, tout au long de l'année, diverses manifestations touristiques évènementielles.

Il apparaît nécessaire de créer une régie de recettes pour l'encaissement des droits de participation.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à la création de cette régie de recettes.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité **DECIDE**, la création d'une régie de recettes auprès de la Cité des Bateliers – Musée de la Batellerie et du Service Tourisme.

➤ **Tarification des événements particuliers en 2008 à la Cité des Bateliers**

Monsieur PATRON, Vice-Président délégué au Tourisme, expose, qu'à l'occasion du 8^{ème} anniversaire de la Cité des Bateliers, il est proposé d'appliquer les tarifs suivants pour les différents événements :

- **8^{ème} anniversaire du Musée : promenades en bateau**
 - ◆ Tarif plein 5 € - Tarif réduit 3 € (chômeurs, étudiants, visiteurs ayant leur billet d'entrée au Musée) – Pour les enfants de moins de 12 ans : 2 €

- **8^{ème} anniversaire du Musée : projection de l'Atalante**
 - ◆ Tarif plein 5 € - Tarif réduit 3 € (chômeurs, étudiants, visiteurs ayant leur billet d'entrée au Musée et - de 26 ans)

- **Journée du Patrimoine : pièce de théâtre « comme une forêt qui marche »**
 - ◆ Tarif plein 5 € - Tarif réduit 3 € (- de 26 ans)

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à ces propositions.

Monsieur SERVAIS demande la possibilité d'appliquer le même tarif réduit pour la projection de l'Atalante soit de 2 € pour les enfants de moins de 12 ans que celui appliqué pour les promenades en bateau.

Le Conseil Communautaire émet un avis favorable à cette proposition.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** les propositions ci-dessus.

Voirie

➤ Opération de voirie sous mandat à Méricocq

Monsieur GUILBAU, Vice-Président délégué à la Voirie, expose que la commune de MELICOCQ a demandé à la Communauté de Communes des Deux Vallées d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement de voirie des réseaux d'assainissement et d'aménagement d'alternance de circulation, rue des Osiers.

Coût prévisionnel de l'opération : 242 347,87 € T.T.C.

- Participation du mandataire (FCTVA)	39 715,87 €
- Participation du maître d'ouvrage	202 632,00 €

A cet effet une convention doit être passée entre la Communauté de Communes et la commune concernée.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à la demande de la commune de MELICOCQ.

D'autre part, il est demandé au Conseil Communautaire d'ouvrir les crédits nécessaires au budget 2008, à savoir 255 000 €.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention avec la commune de MELICOCQ et tous documents s'y rapportant et **AUTORISE** l'ouverture des crédits nécessaires à la réalisation de cette opération soit 255 000 €.

Questions diverses

➤ Gravillonnage

Monsieur GUILBAU, Vice-Président délégué à la Voirie, indique que la campagne de gravillonnage 2007/2008 débutera le 24 juin prochain.

Il précise également que, pour le programme de gravillonnage 2009, Monsieur Pascal MERLIN de la Direction Départementale de l'Équipement se tient à la disposition des communes. (Tel 03.44.90.66.49(48) - 06.64.47.81.92.)

La séance est levée à 20 H.55.